

La filière forêt-bois mise à l'honneur dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales

Du 13 au 17 avril, la forêt du Parc naturel régional (Pnr) des Baronnies provençales sera le centre de toutes les attentions. Le but ? Donner une valeur économique à notre territoire forestier, et permettre aux professionnels de se rencontrer. Ces journées, organisées avec de nombreux partenaires, donneront lieu à des échanges et débats afin d'aider la filière forêt-bois à mieux se structurer dans le Pnr.

En effet, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Office National des Forêts (ONF), l'Association départementale d'Économie Montagnarde (ADEM), la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes (CA), la Direction Départementale de Territoires (DDT) des Hautes-Alpes, l'Union Drômoise des Forestiers Privés (UDFP), l'Interprofession de la filière bois Drôme-Ardèche (FIBOIS) et le Syndicat Mixte du 5e pôle Bassin de Montélimar, ont à cœur de valoriser et développer la filière forêt-bois.

Forêt publique, forêt privée... Les bois et landes boisées couvrent 79 % du Pnr des Baronnies provençales. Actuellement, la forêt est insuffisamment gérée et valorisée. Et pourtant, elle est une ressource économique à ne pas négliger. Le Parc et ses partenaires l'ont bien compris. C'est pourquoi nos forêts bénéficient d'une Charte Forestière de Territoire et d'un programme de développement depuis 2012, afin d'aider les propriétaires publics et privés à optimiser et valoriser leurs bois. Plusieurs bénéfices économiques sont directement liés à la bonne gestion forestière : vente de bois (chauffage, petites constructions), développement de nouvelles énergies avec le bois déchiqueté (et donc participation au développement de nouvelles activités)... De plus, une bonne gestion des bois améliore l'environnement de la biodiversité locale, ce qui permet aux propriétaires d'ouvrir davantage leurs terrains (pâturages, chasse, promeneurs).

La semaine de la forêt permettra d'aborder la majorité des champs d'intervention de la Charte Forestière de Territoire (cf programme de ces journées professionnelles en pièce jointe), et notamment les possibilités de double production forestière (ex. : exploitation du bois et ouverture au pâturage).